



MOIS DE LA VISION : Générale d'Optique poursuit son engagement en faveur de la sécurité des Français sur la route

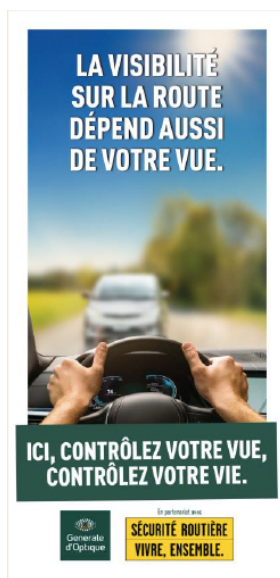


**ICI, CONTRÔLEZ VOTRE VUE,
CONTRÔLEZ VOTRE VIE.***

Au volant, 90% des informations nécessaires au conducteur sont visuelles¹. Pourtant 20% des conducteurs ont un défaut visuel non ou mal corrigé, risquant ainsi leurs vies et celles des autres sur la route. Parce que bien voir sur la route dépend aussi de notre vue, Générale d'Optique se donne pour mission de faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils peuvent agir sur leur sécurité en contrôlant leur vue.

A l'occasion du « Mois de la Vision » au sein de ses magasins, Générale d'Optique sensibilise les Français sur l'importance de prendre soin de sa santé visuelle, en particulier lorsque l'on est conducteur.

« Contrôlez votre vue, contrôlez votre vie » : Générale d'Optique repart en campagne avec la Sécurité routière



**LA VISIBILITÉ
SUR LA ROUTE
DÉPEND AUSSI
DE VOTRE VUE.**

**ICI, CONTRÔLEZ VOTRE VUE,
CONTRÔLEZ VOTRE VIE.**



Forte d'une première année de partenariat avec la Sécurité routière en 2019, qui a permis de multiplier par 10 la prise de rendez-vous en magasin pour procéder à un examen de la vue, Générale d'Optique continue son combat pour une bonne vue au volant.

L'enseigne invite les Français à faire contrôler leur vue gratuitement dans leur magasin de proximité, partout en France. Cette opération de prévention s'accompagnera, dès le début du mois d'octobre, d'une campagne de communication en magasin, sur le site generale-optique.com et sur les réseaux sociaux, en partenariat avec la Sécurité routière. Ce dispositif a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre au danger de la conduite avec une vue non ou mal corrigée, notamment en cette période d'automne et de changement d'heure durant laquelle les journées raccourcissent, amoindrissant la visibilité sur les routes en début et fin de journée.

Télécharger le visuel de la campagne, [ici](#)

¹ Source : AsnaV



Pourquoi et comment faire contrôler sa vue chez l'opticien ?

Difficultés à lire les panneaux de signalisation, besoin de plisser les yeux pour lire le tableau de bord, une conduite de nuit qui devient de plus en plus difficile, éblouissements pénibles des phares des autres voitures ou halo lumineux autour des sources de lumière, etc., sont autant de points d'alerte qui doivent pousser le conducteur à faire contrôler sa vue régulièrement. Un opticien peut la vérifier en magasin, adapter l'ordonnance (sous réserve de validité) en cas d'évolution.

Générale d'Optique renouvelle son engagement en faveur de la sécurité des Français sur la route, en faisant du contrôle de la vue le fer de lance de ce combat. Chaque année, plus de 17 millions de Français passent la porte d'un magasin Générale d'Optique, l'occasion de faire le point sur sa santé visuelle avec son opticien en attendant de prendre rendez-vous avec son ophtalmologue et d'être éventuellement équipé de manière adaptée pour prendre le volant en toute sécurité.



Les Français peuvent procéder à un examen de la vue offert, dans le respect des gestes barrières, dans l'un des 600 points de vente de l'enseigne, tous équipés d'une salle de contrôle.

Liste des magasins disponible sur [generaleoptique.com](https://www.generaleoptique.com)

Tester sa vue en ligne : <https://www.generale-optique.com/le-test-de-vue>

** La vérification de la vue n'est pas un acte médical. Elle permet le renouvellement de l'équipement (lunettes ou lentilles de contact) mais ne remplace pas un suivi régulier par un ophtalmologiste. L'examen pratiqué par l'opticien évalue uniquement les troubles de la vue : myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie.*

*** Sur rendez-vous, il est procédé à la vérification de la vue dans le respect des conditions d'exercice de ce droit. Un opticien diplômé est habilité à réaliser la vérification de la vue, si le client ne présente pas de pathologie oculaire, s'il est âgé de plus de 16 ans et sur présentation d'une ordonnance en cours de validité. Si ces conditions ne sont pas remplies, il sera nécessaire de consulter un ophtalmologiste et obtenir une nouvelle prescription.*

Générale d'Optique « la fin des lunettes chères »

Générale d'Optique, marque du groupe GrandVision, met la santé visuelle au cœur de ses missions en proposant des équipements optiques au prix le plus juste, adaptés aux besoins de chacun. Enseigne du groupe mondialement reconnu Grandvision, elle propose à travers plus de 600 magasins partout en France, une expertise sur-mesure pour toute la famille.

GrandVision « Eye care, we care more »

Leader mondial de la vente d'optique, le groupe GrandVision s'engage à fournir des équipements en matière de santé visuelle de qualité supérieure, accessible à tous. Le groupe rassemble plus de 30 000 talents répartis sur 44 pays qui, chaque jour, œuvrent pour faire de la santé visuelle la priorité de tous. Depuis 2018, GrandVision France a signé la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre » de la Sécurité routière.

CONTACTS PRESSE

Laurine LATRUBESSE
01 85 09 28 20 - 06 10 85 97 10
llatrubesse@lebureaudecom.fr

Julie FORTUN
01 85 09 27 10 - 06 14 48 44 59
jfortun@lebureaudecom